CD/PV.1159

Conférence du désarmement

8 septembre 2009
Français

Compte rendu définitif de la mille cent cinquante-neuvième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 8 septembre 2009, à 10 h 20

Président: M. Christian Strohal.....(Autriche)

GE.09-64725 (F) 211209 221209

Merci de recycler

Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1159e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant de passer à la liste des orateurs, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à notre tout nouveau collègue, l'Ambassadeur Mikhail Khvostov, du Bélarus. Il a été Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de son pays entre 2000 et 2003 et, tout récemment, Ambassadeur du Bélarus aux États-Unis. Au nom de la Conférence, je lui souhaite la bienvenue et l'assure de notre entière coopération. Nous avons hâte de coopérer avec lui, notamment, aussi, dans le cadre de la plate-forme présidentielle de l'année prochaine.

J'en viens à présent à notre liste d'orateurs pour aujourd'hui. Le premier est l'Ambassadeur Khvostov.

M. Khvostov (Bélarus) (*parle en russe*): Merci, Monsieur le Président, des paroles aimables que vous m'avez adressées. Tout d'abord je tiens à vous féliciter d'avoir accédé à votre fonction et à vous remercier des efforts inlassables que vous faites dans la conduite des travaux de la Conférence dans cette phase de conclusion. Je tiens également à saluer les efforts de nos collègues de la plate-forme présidentielle, à savoir les Ambassadeurs du Viet Nam, du Zimbabwe, de l'Algérie, de l'Argentine et de l'Australie − qui, avec professionnalisme et abnégation, ont fait progresser les travaux de la Conférence cette année. Grâce à ces efforts, nous avons tous assisté à une dynamique positive à la Conférence pendant la session actuelle.

Je tiens également à remercier très sincèrement le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Sergei Ordzhonikidze, à qui j'ai remis ma lettre d'accréditation la semaine dernière.

Je voudrais m'arrêter brièvement sur les conceptions fondamentales arrêtées par le Bélarus en ce qui concerne les questions de désarmement et de sécurité nationale.

Le domaine de la sécurité internationale, de la limitation des armements, de la non-prolifération et du désarmement a toujours bénéficié de la plus haute priorité dans le cadre de la politique étrangère du Bélarus, ce qui explique pourquoi les dirigeants de mon pays ont décidé, sans aucune condition préalable, de renoncer au droit de posséder des armes nucléaires, dont le Bélarus avait hérité de l'Union soviétique. Il convient de souligner que, pour le Bélarus, le processus de renonciation à l'arme nucléaire et aux armes classiques excédentaires a été loin d'être facile, à la fois politiquement et économiquement. Le Bélarus a réduit la taille de ses forces armées et a éliminé ses arsenaux militaires dans une situation aggravée par les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Dans les années qui ont suivi, le Bélarus a adhéré à presque tous les accords et régimes multilatéraux et régionaux destinés à réduire et limiter les armes de destruction massive et à empêcher leur prolifération.

Pour nous, le renforcement des structures de sécurité régionale à la fois sur le continent européen et aussi dans l'espace euro-asiatique dans son ensemble est particulièrement important. Nous considérons positivement l'actuelle évolution des relations dans ce domaine avec nos alliés historiques que sont la Fédération de Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan. Dans le même temps, nous visons à instaurer un dialogue et une coopération fructueux avec nos partenaires que sont l'Union européenne et les États-Unis.

Pour en revenir à la Conférence du désarmement, je tiens à souligner que le Bélarus accorde une grande attention aux activités de cette instance, qui est l'instance multilatérale de négociation la plus importante dans le domaine du désarmement, et qui a un impact majeur sur les activités des autres instances de désarmement. Lorsque je considère la situation qui a pris forme ici cette année, j'ai des sentiments mitigés.

D'une part, l'adoption du programme de travail de la Conférence, le 29 mai dernier, grâce aux impressionnants efforts diplomatiques et à la compétence de notre ami Idriss Jazaïry, Ambassadeur de l'Algérie, fut pour beaucoup un signe positif, et une manifestation du déblocage du mécanisme multilatéral de désarmement. Nous attachons une valeur particulière au fait que, de notre point de vue, la Conférence a réussi à s'entendre sur la nécessité de mener des négociations sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable sur l'interdiction de la production de matières fissiles.

D'autre part, le fait que la Conférence n'est pas prête à mettre en œuvre son propre programme de travail démontre que nous n'avons toujours pas réussi à réaliser l'équilibre entre les intérêts de sécurité nationale qui aurait démontré notre volonté d'aller de l'avant vers un désarmement nucléaire. Malheureusement, tandis que nous nous demandons sous quel angle nous devons aborder ce processus, le monde est toujours aussi peu sûr. Au contraire, des difficultés et des menaces telles que le terrorisme international et les changements climatiques n'ont fait que se renforcer. Ces problèmes, ajoutés aux questions traditionnelles de désarmement, risquent de modifier sensiblement la géométrie de la sécurité internationale. Dans ce contexte, en 2010, nous n'aurons d'autre choix que de parvenir à un consensus en tenant compte des vues de tous les États membres.

Aujourd'hui, nombreux sont les responsables politiques, les personnalités publiques et les citoyens ordinaires qui se demandent pourquoi les projets remarquables de la génération précédente de diplomates du désarmement sont restés lettre morte. Pourquoi, année après année, les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies traitant des activités des instances et structures existantes dans le domaine de la sécurité internationale, de la limitation des armements, de la non-prolifération et du désarmement ne sont-elles pas appliquées? Il ne tient qu'à nous de répondre à ces questions.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous assurer que le Bélarus, en s'apprêtant à prendre le relais de la présidence de la Conférence, en février prochain, est pleinement conscient de la responsabilité du Président de la Conférence s'agissant de détecter les possibilités de progrès. À cet égard, en tant que membre de la plate-forme des six Présidents de l'année prochaine, je tiens à soutenir les efforts faits par la Conférence en 2009. Je voudrais également vous remercier pour le travail d'élaboration du projet de rapport de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies distribué la semaine dernière, un document extrêmement bien équilibré selon nous. Le Bélarus a toujours appuyé le document CD/1864 et est convaincu que ce document doit être le point de départ de nos progrès communs l'année prochaine. Enfin, nous tenons à exprimer notre volonté de coopérer très étroitement au sein de la plate-forme présidentielle de 2010 et de mettre en place la coopération nécessaire à cette fin avant la fin de cette année.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur du Bélarus de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur la liste est l'ambassadeur Marius Grinius, du Canada.

M. Grinius (Canada) (*parle en anglais*): Je prends la parole pour vous parler du séminaire de l'UNIDIR de 2009 sur la sécurité spatiale, qui a eu lieu les 15-16 juin dans cette salle. Le séminaire de cette année, intitulée «vers un environnement spatial plus sûr», a été organisé par l'UNIDIR avec l'appui financier et matériel des gouvernements de la République populaire de Chine, de la Fédération de Russie et du Canada, ainsi que de la Secure World Foundation et de la Fondation Simons.

L'UNIDIR a établi un rapport de la conférence de ce séminaire, dont il tient des exemplaires à disposition. J'ai soumis ce rapport au Secrétaire général, M. Ordzhonikidze, en lui demandant de faire en sorte que ce rapport soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à tous les États membres et aux observateurs. Je

prie le secrétariat, conformément à notre pratique de ces dernières années, de faire en sorte que ce document soit dûment référencé dans la partie III c) du rapport de la Conférence de cette année à l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Grinius, du Canada, de sa déclaration. Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas. Permettez-moi donc d'en venir à la décision que j'ai déjà évoquée en séance plénière la semaine dernière, une décision prise à la 946e séance plénière en 2004, qui prévoit, entre autres, que, lorsque la Conférence du désarmement adoptera un programme de travail, elle consacrera une séance plénière officieuse par session annuelle aux ONG pour leur permettre de s'exprimer devant la Conférence.

Conformément à la procédure instituée par cette décision, et suite à une série de consultations que j'ai eues la semaine dernière après cette annonce, j'ai également communiqué les informations nécessaires concernant les ONG au nom desquelles des demandes de prise de parole avaient été reçues. Ces informations ont été communiquées à tous les coordonnateurs régionaux, et je comprends d'après leurs réponses qu'il n'y a pas d'objection à la tenue d'une telle séance plénière officieuse pour permettre aux ONG de s'adresser à la Conférence lors de la session de cette année.

Je vous propose donc que, immédiatement après la fin de la présente séance plénière, nous nous retrouvions en séance plénière officieuse afin de permettre à ces ONG de prendre la parole. Cette décision ne préjuge d'aucune décision future en la matière.

Je crois comprendre que Mme Susi Snyder, de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, voudrait s'exprimer devant la Conférence au nom du Comité des ONG pour le désarmement. Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Donc, comme je l'ai dit, après la présente séance plénière, nous allons nous réunir en séance plénière officieuse publique pour permettre aux ONG de s'exprimer devant la Conférence. Puis, nous nous retrouverons en séance plénière officieuse uniquement ouverte aux membres et aux observateurs, afin de procéder à l'examen en première lecture du projet de rapport sur la session de 2009.

La séance plénière officieuse va commencer dans cinq minutes, et la prochaine séance officielle de la Conférence sera annoncée par le secrétariat.

La séance est levée à 10 h 35.